



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 FEVRIER 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL CM 01_2026_04

L'An deux mil vingt-six, le 16 février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 11/02/2026

DATE D’AFFICHAGE : 11/02/2026

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 15 Nombre de votants : 17 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Isabelle ARMAND, M. Pierre CAMBON, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTE ROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Jérôme ARMAND, Mme Aurélie ADAM.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Thierry ETIENNE procuration à Mme Aurélie ADAM.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI, M. Louis BREC.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

VU la délibération n° DEL CM01_2026_02 du Conseil Municipal du 16 février 2026 relative à l'affectation anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 ;

VU la délibération n° DEL CM01_2026_03 du Conseil Municipal du 16 février 2026 relative au vote des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2026 ;

CONSIDERANT que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire car elle autorise le Conseil Municipal à déléguer à M. le Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-6 du code Général des Collectivités Territoriales) ;

CONSIDERANT qu'en date du 04 février 2026, il a été communiqué aux membres du conseil municipal de Villejust l'ensemble des pièces budgétaires relatives au vote du budget ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale en date du 9 février 2026 ;

Monsieur le Maire donne lecture, par chapitre, pour le fonctionnement et par opération pour l'investissement du budget primitif 2026 de la Commune, qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 7 621 924,93€

RECETTES : 7 621 924,93€

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 6 723 552,45€

RECETTES : 6 723 552,45€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel que présenté par Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA 1^{ère} Adjointe, déléguée aux finances et M. le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à compter du 1^{er} janvier 2026 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 16/02/2026*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

